

COMPOSITION DES JURYS  
UFR Droit Sciences Economiques et Politique (DSEP)  
Année universitaire 2024-2025

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la **Licence 1 en DROIT de NEVERS en semestre 2** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 :

**Président(e) : M André DAUTERIBES**

**Membres :**

Mme BRIQUET

Mme LEMMONIER

M. MAUREL

M. OROBON

M. CONDE

Mme NAULT

Mme GABRELLE

M. DRAPEAU

Mme FONTAINE

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 24 Mars 2025

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

